



Les locataires et les feux de forêt

Faits et astuces

Ce document aide les locataires à comprendre la protection offerte par leur assurance en cas de feu de forêt. Avant de le lire, vous devriez consulter le document « Comprendre votre police d'assurance — Propriétaire » afin de vous familiariser avec le vocabulaire et les concepts de base de l'assurance.

Assurance locataire ou assurance locataire occupant

La couverture d'assurance qui protège les locataires s'appelle habituellement « assurance locataire » ou « assurance locataire occupant ». Celle-ci protège votre famille contre les pertes généralement couvertes, notamment celles liées au feu, à la fumée, aux éclairs, etc.

LA PLUPART DES POLICES D'ASSURANCE LOCATAIRE COUVRENT VOS BIENS PERSONNELS ET CEUX DE VOTRE FAMILLE, LES FRAIS DE SUBSISTANCE SUPPLÉMENTAIRES ET LA RESPONSABILITÉ CIVILE.

CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UN AVIS PROFESSIONNEL

Les informations disponibles dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement et ne doivent en aucun cas être considérées comme un avis professionnel. En accédant à celles-ci, vous acceptez que la Croix-Rouge canadienne et ses agents ne soient pas tenus responsables pour toutes blessures, pertes, réclamations ou tous autres dommages résultant de ces informations, ou de toute autre réclamation directement ou indirectement liée à l'utilisation de cette information.

AIDE SUPPLÉMENTAIRE

Les catastrophes naturelles et les urgences peuvent perturber votre vie de façon significative et causer un stress important. Si votre niveau de stress vous empêche de fonctionner normalement et que ces symptômes persistent, demandez de l'aide. Vous pourriez entre autres vous adresser à un établissement de santé local ou communiquer avec une ligne de soutien téléphonique. Si vous êtes au Canada et avez **besoin d'aide immédiatement**, veuillez communiquer avec les **Services de crises du Canada** en composant le 1 833 456-4566.



Je vis dans un appartement, un condo ou une maison que je loue. Est-ce que l'assurance de mon locateur me couvrira toujours en cas de feu de forêt?

La réponse est non. Il s'agit d'une croyance erronée malheureusement fort répandue.

👉 À la suite d'un sinistre (inondation, incendie), les locataires non assurés ont souvent besoin d'un hébergement temporaire parce que l'immeuble qu'ils habitaient a été détruit ou qu'ils ont fait l'objet d'un ordre d'évacuation.

👉 L'assurance du locateur ne couvre que l'immeuble en tant que tel et les intérêts du locateur, mais non les vôtres.



J'ai une assurance locataire. Qu'est-ce que ma police couvre en cas de feu de forêt?

En cas de feu de forêt, votre assurance locataire comporte généralement une garantie « frais de subsistance supplémentaires ». Celle-ci couvre les dépenses additionnelles que vous aurez à engager si vous êtes forcé d'évacuer votre résidence.

👉 Les frais d'hébergement à l'hôtel ou dans un motel sont couverts, habituellement pour une période déterminée, tout comme les coûts additionnels liés aux repas et aux vêtements qui excèdent les frais que vous auriez autrement engagés.

PAR EXEMPLE : SI VOUS DÉPENSEZ HABITUELLEMENT 300 \$ PAR MOIS POUR VOTRE ÉPICERIE ET QU'EN RAISON DU LOGEMENT TEMPORAIRE QUE VOUS HABITEZ (PAR EXEMPLE, UNE CHAMBRE D'HÔTEL SANS CUISINE) VOUS DÉPENSEZ 200 \$ DE PLUS POUR MANGER AU RESTAURANT, CES 200 \$ ADDITIONNELS SERONT COUVERTS PAR LES FRAIS DE SUBSISTANCE SUPPLÉMENTAIRES.

🛒	COÛTS HABITUELS D'ÉPICERIE PAR MOIS	300 \$
✂️	COÛTS MENSUELS POUR LES REPAS PENDANT QUE VOUS ÊTES LOGÉ TEMPORAIREMENT	500 \$
📊	FRAIS DE SUBSISTANCE SUPPLÉMENTAIRES COUVERTS	200 \$

🔥 Coût du remplacement des biens

À la suite d'un feu de forêt, la plupart de vos biens seront détruits ou fortement endommagés (par la fumée, l'eau ou les flammes), et certains devront être remplacés rapidement. Dans la plupart des cas, votre assureur pourra vous verser une somme forfaitaire pour vous aider à répondre à vos besoins urgents, tels que des vêtements, des couches, des médicaments, etc. Lorsque vous serez prêt à réintégrer votre résidence, ou que vous déménagerez dans une nouvelle résidence, vous pourrez remplacer les biens — lits, meubles, vêtements — qui sont couverts en vertu de votre police d'assurance. Pour ce qui est des biens non remplacés, votre assureur vous indemniserait habituellement selon leur valeur dépréciée ou leur valeur au jour du sinistre.

REMARQUE IMPORTANTE : LA COUVERTURE DÉCRITE CI-HAUT DÉPEND DU MONTANT DE LA PROTECTION QUE VOUS AVEZ CHOISIE. SI VOTRE COUVERTURE D'ASSURANCE INCENDIE COMPORTE UNE LIMITE DE 25 000 \$, CE MONTANT SERA LE MAXIMUM QUE VOTRE ASSUREUR PAIERA POUR LE NETTOYAGE ET LE REMPLACEMENT DE VOS BIENS, QUELS QUE SOIENT LES DOMMAGES. DEMANDEZ AU REPRÉSENTANT DE VOTRE ASSUREUR LE MONTANT DE VOTRE PROTECTION EN CAS D'INCENDIE AFIN D'ÉVALUER VOS OPTIONS.

🏠	COÛT DU REMPLACEMENT DE VOS BIENS	55 000 \$
☔	LIMITE DE LA PROTECTION EN CAS D'INCENDIE	25 000 \$
\$	MONTANT VERSÉ PAR L'ASSUREUR	25 000 \$

👉 Frais de nettoyage – Lors de feux de forêt, une résidence peut être exposée à la fumée et arrosée d'eau pour combattre les flammes.

Les frais de nettoyage sont aussi couverts. Le nettoyage des dégâts causés par les flammes, la fumée et l'eau est coûteux en temps et en argent, surtout parce qu'il doit être effectué rapidement. Des moisissures peuvent se former rapidement; c'est pourquoi les cloisons sèches, les tapis et les planchers doivent très souvent être retirés. Non seulement les moisissures sont malodorantes et inesthétiques, mais elles peuvent être nocives pour votre santé.

! *La couverture en cas de moisissures est habituellement exclue de la plupart des polices pour propriétaires de maisons ou de condos et des polices d'assurance locataire — ce qui rend un nettoyage rapide et rigoureux d'autant plus important.*